



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 73578

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui donner des indications sur ses réflexions concernant les réformes statutaires au sein de son ministère. Il souhaite en particulier connaître ses projets de réduction du nombre de corps de fonctionnaires au sein de ses services.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux réformes statutaires au sein de son ministère. S'agissant de la question des personnels, il convient de préciser que le ministère de l'écologie et du développement durable présente la particularité de rassembler en son sein des agents appartenant à d'autres ministères tels que ceux chargés de l'équipement et de l'agriculture. Dans ces conditions, il peut être partie prenante aux éventuelles réflexions autour de la réduction des corps de fonctionnaires, engorgés par les ministères. Par ailleurs, le ministère de l'écologie et du développement durable gère en propre deux corps de fonctionnaires : le corps des agents techniques de l'environnement, relevant de la catégorie C, et le corps des techniciens de l'environnement, corps de catégorie B. Ces deux corps ont été créés en juillet 2001 et aucune réflexion les concernant n'est en cours actuellement. La question qui a pu se poser concernait le débouché dans un corps de catégorie A pour les techniciens de l'environnement. Cette question va être résolue avec la création du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, corps géré par le ministère chargé de l'agriculture, qui résulte de la fusion des trois corps d'ingénieurs des travaux de ce ministère et qui prévoit des possibilités d'accès pour les techniciens de l'environnement. Le décret portant statut de ce corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement doit être publié avant la fin de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73578

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8630

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11527